

Monsieur David GOURDON  
Président de la Ligue de Défense des  
Conducteurs  
23 avenue Jean Moulin  
75014 PARIS

Saint-Léger-des-Vignes, le **17 AVR. 2018**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu la liste des signataires, résidant sur le territoire de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Nièvre, de la pétition lancée par la ligue de défense des conducteurs, relative à la mesure de limitation de la vitesse routière qui s'appliquera aux routes à double-sens sans séparateur central (et ne concernent pas les routes à deux fois deux voies qui sont conçues pour permettre des dépassements sécurisés) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Je me permets de vous préciser que cette mesure s'intègre dans un ensemble plus large de 18 mesures, présentées lors du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 : renforcement de la lutte contre l'usage de stupéfiants et l'alcoolémie au volant, répression renforcée contre l'usage du téléphone au volant, vidéo verbalisation, expérimentation sur la valorisation des comportements responsables, aménagements en vue de la protection des piétons et cyclistes...

Celles-ci s'inscrivent dans le contexte d'une augmentation sensible de la mortalité sur les routes qui légitime le choix du Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir des résultats en matière de sécurité routière et épargner des vies.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec le Premier ministre suite à l'annonce de ce plan.

Je lui ai fait part de mon expérience en qualité d'ancien dirigeant d'une entreprise qui avait mis en place l'éco conduite et la conduite sécuritaire. Cette démarche d'éco conduite, éprouvée par mon ancienne entreprise et plusieurs autres du secteur du transport, ont permis de réduire de manière significative les accidents de la route. Je lui ai également fait part de mon point de vue s'agissant des comportements à risque, dont je considère pour ma part qu'ils ne sont pas assez lourdement sanctionnés.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de la limitation de vitesse sur les routes à double sens sans séparateur central, je lui ai fait partager la réflexion selon laquelle il me semblait avant tout nécessaire de mieux sécuriser les routes par des aménagements.

.../...

Le Premier ministre a pu m'indiquer que cette mesure s'appuyait sur l'expérimentation menée entre 2015 et 2017 sur les 86 kilomètres de routes nationales bidirectionnelles sur trois sections -dont l'une sur la RN 151 entre Auxerre et La Charité-sur-Loire, soit sur une partie de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Nièvre dont je suis le député- qui a donné lieu à une évolution favorable des comportements et un accidentalité à la baisse. En effet, depuis 2015, la vitesse a été abaissée sur un tronçon particulièrement meurtrier de la RN 151 de 49 km entre l'Yonne et la Nièvre : de ces 32 mois de test résulte une réduction importante du nombre d'accidents, de blessés et de personnes tuées.

Le Préfet de l'Yonne a récemment précisé que le nombre d'accidents corporels sur cette portion avait ainsi été ramené de 13 à 6, le nombre de blessés de 22 à 11 et le nombre de tués de 6 à 1.

Cette expérimentation a par ailleurs permis de constater que la baisse de vitesse ne constituait pas un facteur d'embouteillage ou d'engorgement.

Le Premier Ministre a dernièrement réaffirmé devant la représentation nationale et lors d'un déplacement dans la Sarthe, le 16 mars dernier, que toutes les mesures présentées par le Gouvernement -la sécurité routière relevant du pouvoir réglementaire et non législatif- y compris la limitation de vitesse à 80 km/heure, seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour une période de deux ans, au terme de laquelle elles seront évaluées.

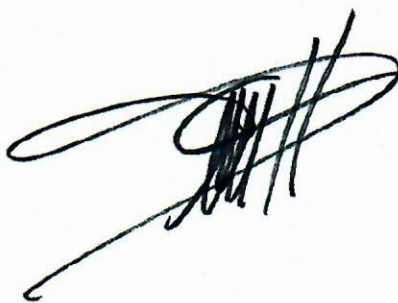
Il a par ailleurs eu l'occasion de préciser que le produit des contraventions serait entièrement destiné à financer les hôpitaux soignant les accidentés de la route.

Le Président de la République, lors de récentes déclarations et notamment à l'occasion de l'interview donnée le 12 avril dernier lors du journal télévisé de 13 heures, a lui-même confirmé la mise en œuvre de cette mesure dans les conditions précitées.

Je serai, comme d'autres parlementaires, attentif à l'analyse de l'impact de celle-ci dans le cadre de l'évaluation qui sera conduite à l'issue de la période d'expérimentation.

Les signataires de la lettre pétition, dont vous m'avez transmis la liste, ayant souhaité me saisir par votre intermédiaire, je vous serais reconnaissant de bien vouloir leur transmettre la présente pour leur complète information.

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée et de mon cordial dévouement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Perrot', written in a cursive style with a large loop at the end.

Patrice PERROT